



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-18,

Vu le règlement des marchés du 9 novembre 2014 et notamment son article 37,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner six représentants qui siègeront au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement,

Vu les candidatures de Mmes Sylvie BLERY-TOUCHET, Sakina BOHU, Isabelle DRANCY, Corinne DELEUZE, M. Théophile TOUNY, Mme Florence PRESSON, M. Fabrice BERNARD,

Après en avoir délibéré,

- à l'unanimité

DECIDE de ne pas voter à bulletin secret.

Après avoir procédé au vote,

M. Philippe SZYNKOWSKI et Mme Liliane WIETZERBIN ne participent pas au vote.

- Nombre de votants : 31
- Suffrages obtenus : 31
 - o Mmes Sylvie BLERY-TOUCHET, Sakina BOHU, Isabelle DRANCY, Corinne DELEUZE, M. Théophile TOUNY, Mme Florence PRESSON : 26 voix
 - o Fabrice BERNARD : 5 voix

DESIGNE Mmes Sylvie BLERY-TOUCHET, Sakina BOHU, Isabelle DRANCY, Corinne DELEUZE, MM. Théophile TOUNY, Fabrice BERNARD en qualité de représentants de la commune au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

